

Association de Chasse de Seilhan



L'association de chasse de Seilhan est une ACCA (Association Communale de Chasse Agrée).

Elle fait partie de l'AICA Gourdan-Seilhan-Labroquère-Huos (Association Intercommunale de Chasse Agrée).

Le Président de l'AICCA est LARQUE Christian et le Vice-Président, LARQUE Yannick

Son but est d'organiser et de permettre la pratique de la chasse sur la commune en toute sécurité.

Elle assure la gestion des espèces par la mise en place de plans de chasse.

- **ouverture générale** (faisans, lapins, cervidés, perdreaux..) : le deuxième dimanche de Septembre et fermeture générale fin Février.

- **ouverture du sanglier** : Le 1^{er} Août pour endiguer les dégâts aux cultures (maïs principalement) et fermeture le 31 Mars

(responsable

chasse au sanglier: Larqué Yannick)

- **le gibier à plume** n'est pas soumis au plan de chasse .

- **le plan de chasse** concerne seulement les cervidés, chevreuils

. l'association paye des bracelets à la Fédération et l'argent sert à financer les dégâts causés aux agriculteurs.

. du gibier est également distribué aux agriculteurs.

- **les rendez-vous pour les battues** sont à 10H00 au local de chasse de Gourdan-Polignan les Mercredi - Samedi - Dimanche.

Qui va à la chasse ?

Le permis de chasse national, qui est passé de 400 à 200 euros, finance pour moitié l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, mais aussi, pour une grande partie, l'indemnisation des dégâts provoqués aux agriculteurs.

Pour la saison 2019-2020, la France comptait 1 023 000 chasseurs.

Le nombre de chasseurs décroît régulièrement depuis le maximum de 2 219 051 en 1976.